

COMPTE-RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

le 7 JUILLET 2015 à 19H15

*Absents excusés : N.GOSSELIN qui remet pouvoir à N.BLONDEL
JP DELAPORTE qui remet pouvoir à P.JUNG
P.PETIT, M.NAVET*

oOo

Monsieur le Maire a préalablement établi et déposé, devant la place de chacun des conseillers et adjoints, un dossier de travail et d'informations qui leurs est remis.

Mr le Maire souhaite commencer le Conseil Municipal en rappelant le décès de Mr le Maire de Cormont, Mr Michel SAUVAGE. Il demande aux conseillers une minute de silence en sa mémoire.

1 - LECTURE DU COMPTE RENDU PRECEDENT

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès verbal de la séance du 2 Juin 2015 et demande préalablement si celui-ci appelle des observations.

Compte tenu qu'il n'y a pas d'observation écrite, le procès verbal de la séance du 2 Juin 2015 est approuvé des présents et représentés.

2 - L'INSTALLATION DE CAVURNES DANS LE CIMETIERE MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose au Conseil la législation concernant l'installation des réceptacles des urnes funéraires dans les cimetières municipaux. Il précise par ailleurs, que la pose d'une cavurne, proprement dite, n'est pas une obligation de la part de la commune. En effet, le Maire précise que la municipalité peut reprendre le principe du cimetière communal, à savoir vendre des concessions et chaque propriétaire fera installer la cavurne qu'il souhaite sur son terrain. Cependant, Monsieur le Maire précise que dans cette hypothèse, un règlement précis devra être établi afin d'encadrer au mieux les futures installations et de garder une harmonie dans le cimetière. Il demande donc au Conseil d'émettre son avis sur cette proposition.

Après délibération, le Conseil décide à la majorité des présents et représentés (3 Contre ; 6 Pour), considérant que l'installation des cavurnes est un coût important pour la commune, considérant qu'il ne concerne qu'une minorité de la population, considérant le fonctionnement du cimetière communal, de vendre des parcelles de terrain, sous forme de concessions, et de laisser les futures acquéreurs installer leur propre cavurne d'une part, et qu'un règlement sera édité lors d'une prochaine réunion afin d'encadrer au mieux les futurs aménagements d'autre part.

Monsieur le Maire ajoute qu'il sera toujours possible de revoir la question l'année prochaine en fonction des disponibilités financières de la Commune

3 - LE JARDIN DU SOUVENIR

Mr le Maire rappelle que ce sujet est une des promesses de la campagne électorale des municipales 2014 !!! Qui, comme toutes les autres, doit être tenue.

Le Maire souhaite évoquer les statistiques en ce domaine : dans les années 80, seul un des défunts souhaitait une crémation. 30 ans plus tard, ils sont 34% à faire ce choix. Les baby-boomers des années 50 vieillissent et le taux d'incinérations atteindra les 50% dans les prochaines années.

Il est important de tenir compte que nous sommes en milieu rural et que les coutumes sont souvent bien ancrées et sont bien différentes de celles des grandes villes. Il faut rappeler que la commune, de par sa taille, n'a aucune obligation en matière de columbarium, cavurnes et jardin du souvenir, mais que l'on ne peut pas ignorer l'évolution et faire comme si elle n'existait pas.

Comme convenu, lors du dernier Conseil municipal, Mr le Maire a fait réaliser des devis complémentaires avec plusieurs possibilités. Mr le Maire commente les devis et fournit les explications nécessaires au Conseil.

La société CAUDEVEL : 1 679.76€ HT
 La Société LELEU : 1 300.00€ HT
 La société PECQUART : 1 655.00€ HT

Après délibération, le Conseil décide à la majorité des présents et représentés, Considérant la taille du cimetière, Considérant les matériaux utilisés, Considérant les tarifs pratiqués, Considérant le critère du mieux disant, de confier les travaux à la société PECQUART (0 voix pour CAUDEVEL ; 1 voix pour LELEU ; 5 Voix pour PECQUART), d'une part, et de choisir une stèle de grand format à l'unanimité des présents et représentés, d'autre part. Le Conseil autorise le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

5- ACCORD LOCAL SUR LA NOUVELLE COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite au décès de M. Michel Sauvage, le nombre et la répartition des sièges au conseil communautaire de la Communauté de communes doivent être redéfinis.

Suite au Bureau Communautaire réuni le 29 Juin 2015, le Président de la CCMTO, Daniel Fasquelle, propose un nouvel accord local, conforme à la loi, sur la répartition des sièges au sein du conseil communautaire (cf tableau ci-dessous).

Nouvelle composition conseil communautaire CC Mer et Terres d'Opale							
insee	commune	Population INSEE MUNICIPALE 2015 Décret 24 décembre 2014	Nombre actuel de délégués titulaires	Nombre de délégués sans accord local	Différence par rapport à la répartition actuelle (en l'absence d'accord local)	Proposition nouvel accord local	Différence par rapport à la répartition actuelle (en cas d'accord local)
62318	ETAPLES	11 213	8	14	6	14	6
62261	CUCQ	5 132	7	6	-1	7	0
62826	TOUQUET-PARIS-PLAGE (Le)	4 588	7	5	-2	7	0
62571	MERLIMONT	3 150	5	4	-1	5	0
62201	CAMIERS	2 686	4	3	-1	4	0
62752	SAINT-JOSSE	1 167	2	1	-1	2	0
62354	FRENCQ	794	1	1	0	1	0
62176	BREXENT-ENOCQ	685	1	1	0	1	0
62832	TUBERSENT	495	1	1	0	1	0
62241	CORMONT	318	1	1	0	1	0
62742	SAINT-AUBIN	267	1	1	0	1	0
62527	LONGVILLIERS	263	1	1	0	1	0
62887	WIDEHEM	261	1	1	0	1	0
62496	LEFAUX	255	1	1	0	1	0
62554	MARESVILLE	89	1	1	0	1	0
	15 communes	31 363	42	42	0	48	

Monsieur le Président de la Communauté de Commune Terre et Mer d'Opale demande aux communes de délibérer sur cette nouvelle répartition. Monsieur le Maire précise que l'accord sur la répartition des sièges au Conseil Communautaire doit être adopté par les communes membres avant le 07 août 2015 suivant les règles de majorité qualifiée, soit les 2/3 des communes représentant la moitié de la population ou 50% des communes représentant les deux tiers de la population.

Après délibération, le Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés, considérant que cette répartition ne privilégie que la commune d'Etaples, considérant que les communes rurales seront moins représentatives dans la CCMTO, considérant la différence entre les objectifs de la Côte et les objectifs du monde rural, rejette cette proposition de répartition des sièges au Conseil Communautaire.

4 - L'OCCUPATION DE VOIRIE PAR LA PIZZERIA

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le contrat d'occupation de voirie concernant la pizzeria ROMANE est arrivé à échéance. Il souligne également que le propriétaire lui a fait savoir que le rapport loyer/vente n'était pas avantageux pour lui et qu'il pensait peut-être arrêter. Monsieur le Maire propose donc au Conseil de baisser leur loyer à 45€ afin de pérenniser leur service au sein de notre commune.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité des présents et représentés, considérant le service rendu à la commune, considérant qu'en ces temps de crise il est important en tant que représentant de l'Etat de favoriser l'emploi, considérant l'aval du propriétaire pour continuer avec ses nouvelles conditions, décide d'approuver la proposition de monsieur le Maire et fixe un loyer mensuel de 45€ pour l'occupation de la voirie par le camion Romane Pizza. Le Conseil autorise le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

6 - COMMUNES NOUVELLES – FUSION : STATUT AMELIORE, NOUVEAU REGIME

Monsieur le Maire invite le Conseil à réfléchir sur ce dossier afin d'en discuter lors d'un prochain Conseil Municipal. Monsieur le Maire précise que dans les dossiers déposés sur table, il a sélectionné quelques articles de journaux afin de pouvoir éclairer les conseillers sur ce nouveau mouvement. En effet, Monsieur le Maire explique que le Pas de Calais est le département qui possède le plus de communes (895 selon l'INSEE). Le Sous-Préfet, récemment posté à Montreuil sur Mer, a donc la volonté de favoriser les communes qui fusionneront entre elles avec notamment une bonification de la Dotation Globale de Fonctionnement de 5% pendant 3 ans, des aides prioritaire de l'Etat comme la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)... Mr le Maire souhaite que chacun des conseillers s'imprègne des nouveautés : tous les travaux seront menés lors de la rentrée de Septembre 2015, sur ce thème.

7 - LES FESTIVITES DU 13 JUILLET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour les festivités du 13 Juillet, le Comité des fêtes s'est proposé de prendre en charge l'installation des tables, de la décoration et des animations.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil de s'organiser pour le repas et les courses.

8 - COMMUNICATION DU MAIRE :

➤ **Travaux de voirie :** Mr le Maire informe que, lors du Conseil Municipal du 2 Juin 2015, le Conseil avait délibéré sur le choix de l'entreprise COLAS. Mr le Maire a malgré tout souhaité renégocier le devis, et a obtenu 867.90 Euros de remise.

Rappelons les coûts de réfection :

- Virage de l'allée Pecqueux : 3902,00 € HT
- Rue du vieux Mont : 2998.20 € HT

➤ **Suivi du dossier de renégociation des prêts communaux :** Mr le Maire donne la parole à Mr JUNG. Suite à la mission qui lui a été confiée, M.JUNG rend compte du résultat de ses dernières démarches.

- Banque Postale : réponse négative, selon son courriel du 25/06/15 adressé à vous-même.
- Crédit Agricole : suite à l'entretien téléphonique avec Mme Marine Taquet, cette dernière me répond que le Crédit Agricole ne réserve ses disponibilités en matière de rachat de crédits qu'à ses propres clients, et de ce fait ne pourra donner suite à notre demande.

• Crédit Mutuel : malgré mes nombreux appels téléphoniques, je n'ai pas réussi à joindre le Monsieur responsable des collectivités. La réponse reste toujours la même : on vous rappelle.

M.JUNG précise que ceci est représentatif de la torpeur et/ou de la frilosité des banques.

➤ **Conseil de classes du 4 Juin 2015 :** Mr le Maire explique que lors du Conseil, Madame la Directrice a annoncé que l'académie l'avait informée que si les effectifs n'évoluaient pas pour la rentrée 2015, une fermeture de classe serait envisagée. Mr le Maire a exposé aux parents d'élèves, institutrices... présents les différents projets envisagés pour le RPI, en insistant sur l'importance de la communication !!! Et la promotion du RPI !!!

Mr le Maire a été sollicité par une institutrice afin que des flyers soient distribués sur la commune de Lacres qui a son RPI plein. En accord, Mr le Maire est rentré en contact avec son confrère de la commune de

Lacres qui a eu la gentillesse d'accepter que des flyers soient mis à la disposition des habitants de sa commune.

D'autre part, Mr le Maire précise que le RPI a déposé un PEDT (Projet Educatif Territorial) qui reste à valider par l'autorité académique, ce qui permettrait de conditionner le versement de l'aide de l'Etat pour les prochaines années scolaires. Il précise que seulement 1 000 communes sur 36 681 ont fait un PEDT.

A surveiller également en Juin la Circulaire sur le Fonds de Soutien de l'Etat qui fixera les modalités à suivre pour les communes.

Il a également été évoqué la Fête des écoles qui aura lieu à Cormont cette année...

➤ **Réunion du RPI du 3 Juillet 2015** : Mr le Maire précise qu'il en ressort que les TAP, le vendredi après-midi, deviendront désormais payants. 1 euro par enfant et par après-midi.

➤ **Bureau Veritas / Dossier Adhap (Mise aux normes ERP, accessibilité aux personnes à mobilité réduite)** : Mr le Maire informe le Conseil que le bureau Veritas s'est rendu sur la Commune le Mardi 9 Juin 2015 afin de réaliser le diagnostic, accompagné du premier adjoint, Mr PETIT.

A réception du diagnostic, interviendront les membres du Conseil, Nathalie Gosselin et Kathy Masset, afin d'établir le CERFA avec le secrétariat de Mairie.

Mr le Maire précise que l'aménagement et l'agencement réalisés en 2014 dans le hall d'entrée de la Mairie annexe ont permis d'être dès maintenant aux normes.

➤ **Titularisation de l'adjoint administratif** : Mr le Maire informe le Conseil que Madame Marie SZCZEPANSKI a été titularisée dans le grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe, pour un emploi à temps non complet, à raison de 19 heures hebdomadaires.

➤ **Fauchage des talus.**

Mr le Maire explique que l'entreprise Lecerf a été mise en concurrence, comme il avait été expliqué lors du précédent conseil. Lors d'un rendez-vous, le 16 Juin 2015, avec une entreprise concurrente, il a été inventorié le travail à effectuer dans la commune. Malheureusement, il s'avère que cette entreprise est encore plus chère que l'entreprise Lecerf. Face à la baisse des recettes communales, la mise en concurrence s'impose dans tous les cas.

➤ **Site internet communal** : Mr le Maire informe que le site internet de la commune de Longvilliers est maintenant en service. <http://longvilliers.fr/>

Mr le Maire remercie encore une fois les personnes ayant réalisé ce site, à titre gracieux. Avec beaucoup de professionnalisme, de dévouement et de pertinence.

➤ **Réfection des peintures de la Mairie « rue de Frencq »** : Mr le Maire explique qu'il y aura un dépassement de budget d'un montant de 103.82€, notamment dû à des surplus imprévisibles de travail à effectuer afin d'obtenir un bon résultat. Néanmoins, des travaux d'enduit sur le mur au dos de la Mairie devront être réalisés rapidement si on ne veut pas voir réapparaître des infiltrations d'eau.

➤ **Bureau communautaire du 4 Juin 2014** : L'ordre du jour a été transmis à chacun des Conseiller.

➤ **Départ retraite Mme SZCZEPANSKI – Mr MARTEL** : Monsieur le Maire explique au Conseil que suite au départ à la retraite anticipée de Mme SZCZEPANSKI et aux circonstances qui l'ont poussé, il n'avait pas été fait de cérémonie. Monsieur le Maire propose donc au Conseil d'organiser fin Septembre une petite réception afin d'honorer ses nombreuses années de travail ainsi qu'à M.Martel pour ses nombreuses années au service de la Commune. Le Conseil accepte à l'unanimité et propose un budget de 500€ pour ces festivités.

Mr le Maire termine le Conseil en faisant la lecture de 4 lettres « anonymes » envoyées à son attention.

Monsieur le Maire informe que la date du prochain Conseil Municipal sera fixée ultérieurement et portée à l'affichage en Mairie Annexe

*L'ordre du jour est épuisé
La séance est levée à 22h30*